Image not found or type unknown

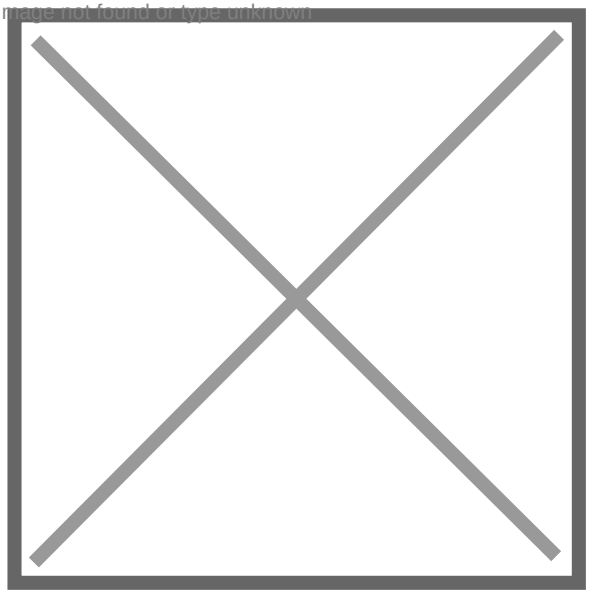

Litige sur le contrat signé avec starweb

Par **louloute**, le **28/06/2010** à **13:48**

Bonjour,

Je recherche des personnes qui ont des problèmes avec STARWEB.
J'ai signé un contrat avec sans voir que leur contrat est irrévocable et je voudrais savoir de quelle manière vous avez pu stopper le contrat.
De mon côté, je viens de recevoir leur réponse à savoir que je ne peux pas.

La DGCCRF que j'ai contacté ce matin me dit que les contrats irrévocables sont illicites. Que je dois me retourner vers le TGI et demander une assignation.

Que dois-je faire ?

Merci

Par **giovanne**, le **09/07/2010** à **12:09**

Bonjour
Je viens aussi de contacter le DGCCRF de ma région qui me disent qu'ils sont dans leur droit.

en revanche ils m'ont conseillé d'écrire à la DDPP de ma region pour leur signaler l'abuset de prendre contacte avec un avocat.....

Vérifie bien sur ton contart la date et si ils ont inscri ton nom de domaine et la capacité du

site...apparemment c'est une clause pour résilier

bonne chance

Par **louloute**, le **09/07/2010** à **13:49**

Bonjour,

Vous avez aussi des problèmes pour résilier votre contrat ?

La DGCCRF doit me recontacter pour voir ce qui est possible de faire.
En attendant, je vais vérifier les renseignements que vous me parler à savoir s'ils sont noté ou pas, ça peut jouer en ma faveur ces absences ?

Pour l'avocat, j'ai une liste, faut ke j'appelle maintenant car starweb ne veut pas résilier à l'amiable le contrat.

Et pour vous ?

Par **giovanne**, le **15/07/2010** à **11:28**

J'a posté ma lettre avec AR et j'attend toujours leur réponse.....

Apparemment oui ton contrat est mal fait c'est un point pour toi. souvent ils signent leur contrat vite et les remplissent mal.
Pour moi il n'y a ni le cachet ni mon nom de domaine et c'est même la commerciale qui a remplit ma partie.moi j'ai juste signé.

J'ai envoyé le courrier à la DDPPP pour leur signaler l'abus de cette société
J'attend la réponse de mon assureur aussi pour me mettre en relation avec un avocat. en as tu pris un toi déja?
As tu un numéro de tel ou une adresse msn ou je pourrais te contacter ??

merci

Par **louloute**, le **21/07/2010** à **13:17**

Bonjour,
Je viens de recevoir un recommandé de Parfip et au surprise il me demande de régler dans son intégralité une somme qui eset honteuse .....
De plus la DGCCRF m'a fait parvenir un doc et une lettre m'indiquant la démarche à faire auprès du Procureur du TGI de st Brieux.
Je m'aperçois qu'ADCAPI ne répond jamais aux mails qu'on leur envoit et il y a 2 sites où on

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pouvait s'exprimer qui n'excistent plus du coup pour retrouver les personnes qui se trouvent dans la même situation que nous devient pas simple.
Et pour vous ?

Par **giovanne**, le **21/07/2010** à **13:46**

Bonjour

Moi j'attends toujours le réponse de Star web et de Parfip suite à mes courriers recommandés.....

Sinon j'ai rendez vous avec un avocat de St Brieuc le 09 aout, elle connait parfaitement le dossier en cours et compte bien demander la résiliation de mon contrat . . .

Je me suis aperçue aussi que de nombreux articles ne sont plus consultables sur internet, les sociétés ont du les faire fermer grrr grrr

De toute façon je demanderais des publications judiciaires sur les sites spécialisés
pour informer le plus possible de personnes

La suite au prochain épisode . . . .

Par **louloute**, le **21/07/2010** à **13:49**

Avez vous une adresse perso ?

Par **giovanne**, le **21/07/2010** à **13:59**

giovanne1312@hotmail.fr

Par **chouchou43**, le **09/02/2011** à **08:21**

j'ai le meme problème que vous et de beaucoup d'autres malheuresement je sais plus quoi faire.
Et j'ai pas envie de prendre un avocat etc...
je paie 380 euros par mois pour un site internet qui ne marche pas et en plus j'ai decouvert que le contrat est irrevocable et de 48 mois hors la representante m'avait dis 2 ans.

Quelle Arnaque !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Mikehammer**, le **10/02/2011** à **14:06**

Bonjour à tous moi aussi je me suis fait "avoir" par ce fameux Starweb il m'ont promis des retombées financières importantes que la fréquentation de ma boutique allais énormément augmenter, enfin tout le baratin de commercial... et bien sur 5 mois plus tard aucune retombées 3,4 visiteurs par jour bref je suis bien dégouté de donner 200€ par mois pour un pauvre site internet inutile...
Dois-je obligatoirement prendre un avocat pour annuler (si c'est possible) le contrat??

Merci par avance

Par **stopstarweb**, le **01/03/2011** à **18:06**

Bonsoir,

Alors personnellement voici mon cas:
J'ai signé le 24.01.2010
J'ai envoyé mail, fax et AR pour me rétracter le lendemain.
Comme vous ils ont refusé l'arrêt du contrat mais mon proposé un prix et un contrat sur 2 ans.
J'ai fais ma pauvre petite qui n'a pas d'argent, etc etc, et leur ait dit que ok c'était toujours mieux mais bon.
La sénariste devait passer le jeudi, entre temps je suis aller voir une avocate qui leur a fait un courrier, demandant l'annulation du contrat pour la raison suivante:

"contrairement aux stipulations des conditions générales (article 3) le contenu et l'architecture du site, tels qu'ils répondent à ses besoins, n'ont nullement été définis par une proposition de votre part précise, claire et préalable à toute signature"

En effet, si vous avez le même contrat que moi, l'article 3 dit: "le client déclare avoir librement défini le contenu et l'architecture du site répondant à ses besoins, en fonction des qualités techniques requises et de l'utilisation à laquelle il le destine"
AVOIR LIBREMENT DEFINI: c'est du passé!! et non du futur!! Or, vous n'avez pas défini clairement vos besoins aux moments de la signature, en tout cas rien n'est noté! C'est donc un motif d'annulation de contrat.

L'avocate à envoyé le document le 15.02. J'ai donc annulé le rdv avec la sénariste. Je n'ai plus de nouvelles d'eux à ce jour.

ALORS CONSEILS:
- Reculez le plus possible le rdv avec le sénariste si vous le pouvez encore. Evoquez une maladie, ou autre, mais restez toujours courtois et faites les pauvres petits.
- Prenez un avocat dans la foulée (au mieux spécialisé dans le commerce), parlez lui du contrat et du point que mon avocate à parlé, faites lui faire un courrier.
- Si StarWeb reste sur ses positions: faites venir la sénariste, et demandez un référencement en première page de google. Sachez qu'un bon référencement comme celui là est très très difficile à faire. Ca leur prendra beaucoup de temps, il refuseront donc de le faire. Or, nous sommes libres de définir nos besoins, nous pouvons donc leur demander ça! Logiquement ils

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

vont casser le contrat tout seuls.
- DANS TOUS LES CAS: ne signez pas le papier comme quoi vous avez bien reçu le site internet. Car selon l'article , les prélèvements seront fait à partir du moment ou vous accusez réception du site. Pas d'accusé, pas de prélèvements!

Pour ceux qui ont tout signé, site livré etc, je ne peux pas donner mon avis. A part rentrer en procédure avec le tribunal de Guingamp, je ne vois pas comment s'en sortir...

Bon courage à tous.

Par **ng68**, le **10/05/2011** à **10:31**

Bonjour à tous moi aussi je me suis fait "avoir" par ce fameux Star web,

J'ai le même article que vous (article 3) mais le papier son déjà signer
Le site était même pas en ligne il mon déjà retirer le loyer de tous les mois
+ Les frais d'adhésion de 700€ TTC comment je peux résilier mon contrat mon site ne correspond pas à l'entreprise et ses fonctions, et la vidéo n'est pas commenter.

Merci

Cordialement

Ps: le jour ou mon site était en ligne catastrophe des faute de français et orthographe même pas corriger par un rédacteur en chef honte pour cette société à mon avis ses des gens qui veule se promener dans la cour des grand mais il son des tous petits et grands escrocs

Par **le028**, le **30/12/2011** à **13:18**

bonjour , je recherche personnes qui sont en littige avec la fameuse société et toutes ses ramifications et tout les autres noms d'ont tout le monde parle ici .Personnes qui sont commercants et artisants en Belgique car il y pas que la france qui subit cela . l'union fait la force nous sommes en Europe donc belge et francais et tout les autres faisont bloc contre ces gens .

bon conseil pour la Belgique si vous voyez arriver une picasso noir avec une dame trés sympas qui vous dit que vous ètes **préselectionné** pour un reportage et un site internet faite gaffe à cette femme jovial et corpulente qui ce fait prenomé (LEILA)ne signer riens mettez la dehors, si non vous serez comme tout le monde ici.

je ne peut en dire plus ici voiçi mon adresse
ecrivez moi sur mon adresse mail

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **louloute27**, le **31/05/2013** à **11:05**

bonjour
Pour info si vous devez cesser votre activité mettez vous en liquidation judiciaire ou en dépôt de bilan mais surtout pas en cessation d'activité qui vous oblige à tout rembourser à l'inverse du dépôt ou de la liquidation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés